



Réparer, recoudre, restaurer... Des collectivités locales en tâtonnement

Julie Gobert, José-Frédéric Deroubaix

► To cite this version:

Julie Gobert, José-Frédéric Deroubaix. Réparer, recoudre, restaurer... Des collectivités locales en tâtonnement. Géocarrefour - Revue de géographie de Lyon, 2021, Penser le politique par les déchets, 95 (1), <10.4000/geocarrefour.16518>. <hal-03148298>

HAL Id: hal-03148298

<https://hal.science/hal-03148298v1>

Submitted on 22 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Réparer, recoudre, restaurer... Des collectivités locales en tâtonnement

Repair, sew up, restore... Local communities in the process of trial and error

Fr

15/02/2021

Julie Gobert

Ecole des Ponts - ParisTech, LEESU, Cité Descartes - 6-8 Avenue Blaise Pascal- 77455 Champs-sur-Marne, julie.gobert@enpc.fr

José-Frédéric Deroubaix

Ecole des Ponts - ParisTech, LEESU, Cité Descartes - 6-8 Avenue Blaise Pascal- 77455 Champs-sur-Marne

Le renouvellement des modalités de gestion des déchets et plus largement des objets désappropriés ou en panne constitue un enjeu majeur des politiques environnementales, afin de limiter la consommation de matières et d'énergie et les impacts environnementaux. De plus en plus d'initiatives locales et de politiques publiques promeuvent la réparation et l'upcycling des objets. Mais cette volonté ne rencontre pas nécessairement le succès espéré. Au travers de deux études de cas, nous avons pu constater que la réparation/réutilisation ne se matérialise pas comme une problématique d'intervention publique au sein de laquelle les collectivités locales définissent clairement leur champ d'intervention. En l'associant avant tout à une pratique alternative de gestion des déchets, les collectivités locales laissent ses pratiques hors de leur espace d'action.

réparation, réemploi, réseaux d'action collective, gestion des déchets, politiques publiques locales

The renewal of waste management processes and, more broadly, the management of unsuitable or broken objects is a major challenge for future environmental policies, in order to limit the consumption of resources and energy and environmental impacts. More and more local initiatives and public policies promote the repair and upcycling of objects. However, this will does not necessarily meet with the expected success. Though a double case study, we noticed that Repair/reuse does is not considered as a public intervention issue in which local authorities clearly define their field of intervention. Because they associate repair with an alternative waste management practice, local authorities leave its practices outside their sphere of action.

repair, reuse, communities of collective action, waste management, local public policies

De plus en plus d'initiatives locales et de politiques publiques promeuvent la réparation et l'*upcycling*¹ des objets (de consommation courante ou durable). Que ce soit pour prolonger des produits en fin de vie ou donner une nouvelle appropriation à des produits, en passant ou non par le statut juridique de déchets, ces processus visent à préserver les ressources et la valeur des produits comme la hiérarchie « 3R-VE » (réduire, réemployer, recycler, valoriser) (Directive n° 2008/98/CE) l'y invite.

Aujourd'hui, les acteurs publics (par le biais de lois, de réglementations, du soutien à des associations d'économie sociale et solidaire (ESS)...) et certaines parties du secteur associatif (par la structuration de lieux, de réseaux et l'organisation d'évènements) proposent des dispositifs socio-techniques visant à accroître le réemploi, la réparation et la réutilisation. Mais cette volonté ne rencontre pas nécessairement le succès espéré (en nombre d'utilisateurs, en volume de produits détournés de leur fin de vie, en allongement du cycle de vie du produit...) (ADEME, 2014). Le recours à la réparation/réutilisation reste mineur, notamment en raison d'un manque de sensibilisation, d'une vision parfois négative des citoyens à l'égard des pratiques de réutilisation (les objets de seconde main étant considérés comme marqués ou « contaminés » par l'autre - le précédent possesseur) comme l'illustrent Anstett et Ortar (2015) et d'une reconnaissance institutionnelle faible, en voie de construction (Horne et Maddrell, 2002).

Le projet RECYLUSE² (la recyclerie du futur : *living labs* de la réutilisation et de reconception) a permis de questionner et de décrypter l'action menée par les autorités publiques locales en matière de réparation/réutilisation et les interrelations qui peuvent se tisser ou non avec les acteurs de la réparation agissant dans le champ de l'économie sociale et solidaire³. Il s'agissait de comprendre les résistances qui peuvent voir le jour, les arrangements qui peuvent se nouer pour élaborer des stratégies visant à amplifier le réemploi des produits qui finissent un premier cycle d'usage et d'appropriation. La promotion de la réparation questionne à plusieurs titres les pratiques et conceptions des acteurs publics et privés. En premier lieu parce que la réparation est généralement envisagée sous le prisme de la politique des déchets. Or, elle vise par différentes trajectoires au contraire à éviter la mise au rebut. En second lieu, elle est à l'intersection de plusieurs visions du monde (Boltanski et Thévenot, 2008), qui se recoupent d'autant moins que tous les acteurs impliqués, et singulièrement les « ambassadeurs » associatifs, ne jouissent pas toujours d'une forte reconnaissance des

¹ Encore dénommé surcyclage ou encore *upcyclage*, ce terme signifie littéralement "recycler par le haut". Il s'agit de récupérer des matériaux ou des produits dont on ne se sert plus pour créer des objets ou produits.

² Nous sommes reconnaissants à l'égard de l'ADEME qui a financé cette recherche dans le cadre de son programme « Transitions écologiques, économiques et sociales », ainsi qu'à nos collègues, Romain Allais et Benjamin Tyl avec lesquels nous avons cheminé dans le cadre de cette recherche.

³ Les acteurs économiques (artisans dont la production se basent sur l'*upcycling* et la réutilisation de matières) ont aussi été intégrés à la réflexion. Toutefois notre regard s'est avant tout concentré sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

pouvoirs publics. C'est pourquoi la mise en politique de la réparation pose la question des modalités de son inscription à l'agenda local et de son implémentation concrète au niveau des territoires (Barthe, 2006).

Aussi afin d'expliquer pourquoi la réparation ne participe pas d'une politique publique territoriale traditionnelle, nous définirons dans un premier temps les difficultés liées à la diffusion des pratiques de réparation. Dans un second temps sera présentée la méthodologie et le cadre théorique déployés pour décrypter deux cas d'étude, étudiés de concert selon une méthodologie qualitative (la communauté d'agglomération du Pays Basque affichant une volonté de trouver de nouvelles voies de valorisation des déchets et la communauté de communes « Cœur de Savoie » souhaitant avant tout favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté via un projet de recyclerie). La troisième partie expose les résultats avant de les analyser plus finement pour comprendre le rôle des collectivités publiques.

La réparation/réutilisation : nouvelles émergences

Le manque de visibilité et de légitimité des acteurs et des espaces de la réutilisation/réparation

Afin d'aller plus loin que les stratégies de recyclage et en conformité avec les directives européennes concernant les déchets, différentes initiatives législatives et réglementaires ont vu le jour en France pour encourager le développement de l'économie circulaire : loi sur la Transition énergétique⁴, loi contre l'obsolescence programmée, loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'*économie circulaire*⁵, appels à projets de l'ADEME dédiés. L'ambition est notamment d'accroître la réutilisation et le réemploi au travers de la réparation ou de l'upcycling. A l'échelle locale ou nationale, de multiples projets et structures promouvant la réutilisation, le réemploi et la réparation existent, souvent portées par le secteur associatif. Certains des acteurs qui promeuvent les 3R (réduire, réutiliser, recycler) sont présents sur ce champ d'action et de consommation alternative depuis longtemps comme certaines associations caritatives (dont le réseau Emmaüs) qui proposent des espaces dédiés à la revente d'objets de seconde main (*charity shops* dans le monde anglo-saxon) (Horne et Maddrell, 2002) et peuvent parfois recourir à la remise en état ou à des réparations plus poussées (Defalvard et Deniard, 2016).

Au demeurant malgré la diversité des formes existantes et le dynamisme associatif sur la

⁴ La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte donne la priorité à la prévention de la production de déchets ; le réemploi et la réutilisation sont à ce titre des stratégies actives de réduction en permettant d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés.

⁵ La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 prévoit ainsi un accès plus simple aux pièces détachées et la mise en place d'un indice de réparabilité des produits, visant à faire du caractère réparable ou non d'un produit un critère de choix du consommateur.

question, les activités de réparation/réutilisation restent relativement limitées et les causes de ce faible impact social sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, il faut souligner un manque de reconnaissance et de légitimité de ces activités auprès des consommateurs, des collectivités locales et des entreprises (Gregson *et al.*, 2002). "Legitimacy is a generalized perception or assumption that the actions of an entity are desirable, proper, or appropriate within some socially constructed system of norms, values, beliefs, and definitions." (Suchman, 1995, p. 574). Or la réparation parce qu'elle a longtemps fait partie des pratiques effectuées en dehors de la sphère publique, parce qu'elle se structure particulièrement via l'ESS et parce qu'elle rompt avec une société du tout jetable souffre d'un manque de reconnaissance de son bien-fondé et de sa valeur. En effet, les lieux dédiés à la réutilisation souffrent de différents stigmates, dont celui de s'adresser avant tout aux plus démunis et de proposer des objets qui ont pu subir une « contamination » (Guiot et Roux 2010, Schmidt 2015). Ils sont souvent situés à l'écart des lieux de consommation de marchandises neuves. Les politiques publiques locales n'accordaient de fait jusqu'à une période récente pas ou peu d'intérêt pour la réparation et les structures promouvant la réparation. L'objet de ces structures n'était pas envisagé comme un enjeu de politique publique (Knoepfel, Larrue, Varone, et Savard 2015) demandant le déploiement de moyens légaux et rationnels d'intervention mais plutôt comme une composante de l'économie sociale et solidaire que les collectivités considèrent comme dépendantes des financements publics⁶.

En outre, les valeurs dominantes liées à la propriété et à l'accumulation des biens et les habitudes de consommation des populations en phase avec les modèles d'affaire traditionnels des entreprises privilégiant l'achat du neuf et dévalorisent le recours à la réparation/réutilisation ont longtemps conduit à une faible reconnaissance institutionnelle de ces pratiques de réparation par rapport à l'économie conventionnelle (Herbert et Collin-Lachaud, 2017). En outre, la conception actuelle n'intègre que timidement le principe de réparabilité de ces produits et l'accessibilité des pièces de rechange, ce qui freine les possibilités de maintenance (Luttrupp et Lagerstedt, 2006). La conception dirigée par les marchés (*market-driven design*) mène à la structuration de différents types d'obsolescence (esthétique, technique, technologique...) (Whiteley, 1987 ; Déméné et Marchand, 2015). La société de consommation crée des objets prêts à être utilisés, constamment renouvelés, multipliant par là même le nombre de déchets et ne rend pas attractive la réparation. Pourtant les initiatives de l'économie sociale et solidaire ne cessent de fleurir.

Les ressorts de l'accroissement du recours à la réutilisation/réparation

La réutilisation et la consommation de biens de seconde main ont été étudiées par différentes disciplines. Ces recherches ont tenté de clarifier les raisons pour lesquelles les individus se tournent vers des modèles alternatifs d'achat et s'intéressent aux produits déjà utilisés mais

⁶ La non institutionnalisation réelle de la réparation comme champ d'intervention publique (ou seulement de manière dérivée) induit que les pratiques et les systèmes d'acteurs la promouvant ne jouissent pas encore de la reconnaissance et de la légitimité que permet la mise à l'agenda et la définition d'une politique publique. On se situe encore dans une temporalité de construction de l'intervention publique (Lagroye 1985).

remis en vente (Gullstrand et al., 2016). Elles ont aussi cherché à savoir si ces consommateurs étaient satisfaits par l'offre qu'ils trouvaient dans leur voisinage. Les motivations à la réutilisation sont multiples : rechercher des objets qu'on ne trouve pas dans les rayons des grands magasins, négocier, trouver des biens de consommation à un prix plus modeste, se différencier de la société de consommation (Gregson et al., 2002 ; Guiot et Roux, 2010). Ce choix revêt donc plusieurs dimensions : critiques (à l'égard du système économique actuel et de la société de consommation), économiques (difficulté d'accès aux biens de consommation neufs) et environnementales (conscience du processus de déplétion des ressources).

En parallèle d'autres recherches se sont concentrées sur la diversité des initiatives promouvant la réutilisation, qui peuvent aussi bien cibler des clients spécifiques (aux ressources modestes ou au contraire pouvant se permettre l'achat d'objets surcyclés) que s'adresser à une pluralité de consommateurs (Horne et Maddrell, 2002, Chantelat et Vignal, 2002).

Les activités de réparation, de surcyclage, de remise à neuf, sont moins observées et analysées (Graziano et Trogal, 2017 ; Bond et al., 2013 ; Gregson et al., 2009). Pourtant pour rendre réutilisable un objet et/ou permettre sa réappropriation, une fois qu'une personne met au rebut un objet, un processus social, technique et/ou économique est souvent nécessaire. Réparer est une des modalités possibles, un des moyens de restaurer une relation entre un objet et un individu, d'étendre son cycle de vie par sa remise en fonction, de lui donner une seconde vie en le transformant et le revalorisant en totalité ou en partie.

Réparer requiert un ensemble de ressources matérielles et immatérielles : du temps, de l'espace, des outils, des compétences pour réparer, repriser, transformer (Bridgens et al., 2018). En cela, l'acte lui-même peut permettre la création voire la co-crédation (Lapolla et Sanders, 2015). Réparer contribue à dessiner une nouvelle voie aux objets et ressort d'une écologie du soin (Jackson, 2014). La réparation et la réutilisation peuvent être interprétées comme des alternatives à la rationalité économique actuelle reposant sur des cycles de consommation et mise au rebut accélérés (Martínez, 2017). En cela ces actions participent de la construction d'alternatives politiques (Graziano et Trogal, 2017). 'Reuse can be understood as a deliberative project of value transformation that challenges dominant paradigms and cultural constructions while building alternative social and physical structures from the 'ruins of modernity' (Crocker et Chiveralls, 2018, p. 5).

Cette pluralité des pratiques ne facilite pas la compréhension du phénomène qui prend aujourd'hui de nouvelles formes, se déroule sur de nouveaux espaces et se structurent autour de nouvelles communautés (de savoir, de savoir-faire et de pratiques) dans lesquelles les compétences sont échangées, transférées, renforcées (Wenger, 1999). Les acteurs du champ de la réparation sont de plus en plus tentés par la création de tiers lieux, où les activités et publics sont mélangés (Oldenburg, 1999 ; Burret, 2017). Ils deviennent de ce fait des fournisseurs de services matériels et immatériels : ils peuvent prêter des outils ou de l'équipement, organiser des événements autour de la réparation. Ces tiers lieux peuvent ainsi devenir des espaces spécifiques de résistance à la consommation du « tout jeter » (Mitchell, 2018). L'émergence de ces initiatives, les exigences réglementaires pour aller vers plus de prévention, ainsi que le manque de visibilité des pratiques de réparation interrogent le

positionnement des collectivités locales. Plusieurs indéterminations autour la réparation perturbent l'action publique. La première d'entre elles est celle de la limite entre ce qui est déchet et ce qui ne l'est pas. Penser la réparation invite à penser l'objet à travers des appropriations et des manipulations, mais la définition juridique prime dans la manière dont les collectivités se saisissent de cette réflexion.

L'objet réparable ou le déchet à réparer : des carrières d'objet mal dessinées

La réparation apparaît dans le Code de l'environnement comme une étape de préparation à la réutilisation, opération permettant la réutilisation d'un bien (Article L541.1.1). Elle correspond à un objectif d'allongement de la durée d'usage d'un produit par une intervention sur l'objet qui va au-delà du simple entretien de ce dernier. Cette définition juridique de la réparation soulève deux obstacles (ontologiques) pour la diffusion de cette pratique. En premier lieu, la terminologie empêche la reconnaissance de certaines pratiques qui correspondent pourtant à une intervention de réparation, de remise en état⁷. En second lieu, il s'agit d'une vision de la réparation qui n'intègre pas l'ensemble des trajectoires distinctes que peut prendre un objet lorsque se termine son appropriation ou son utilisation (Gharfalkar, 2016). Ces trajectoires sont notamment dépendantes à la fois de son utilisateur/propriétaire, de son état et de son lieu de dépôt.

L'acte de réparer peut être réalisé par le propriétaire de l'objet lui-même, son entourage ou dans des ateliers dédiés, dans des structures intermédiaires (type ressourceries, recycleries) ou chez des artisans spécialisés (menuisier, couturier, etc.). Il peut par ailleurs le faire réparer ou le réparer lui-même dans des ateliers collectifs dédiés (repair-café, recycleries), le principe étant que ces derniers ne doivent pas faire concurrence aux artisans et ne pas procéder gratuitement à la réparation pour les propriétaires. Dans chacun de ces cas, le propriétaire reste le même ; il produit l'acte de réparation ou demande à une entité compétente de le réaliser.

Le possesseur d'un objet peut aussi s'en séparer parce qu'il est usagé, en panne, qu'il ne correspond plus à son esthétique ou à ses besoins. Cette personne peut céder (ou vendre) l'objet à un particulier ou à une organisation qui va procéder à sa réparation. Le propriétaire de l'objet peut également s'en débarrasser, soit en déchetterie, soit dans ses déchets ménagers. L'objet peut potentiellement être récupéré pour être réparé ou transformé par des organismes spécifiques générant un transfert de propriété et d'usager.

⁷ L'enquête que nous avons menée par questionnaire auprès des habitants des territoires témoigne de la polysémie du terme de réparation. En situation de face à face, il nous a fallu expliciter auprès participants les différentes formes que cet acte peut prendre. Les résultats montrent même que le terme « réparation » est inhibant : les personnes interrogées ont des difficultés à reconnaître une pratique qu'ils exercent potentiellement au travers de ce seul terme. Il est nécessaire de le décliner et de l'exemplifier.

Au gré de ces possibles trajectoires le statut de l'objet peut varier : il reste un objet ou devient un déchet, ce qui a des conséquences juridiques et se traduit par des dénominations différentes. Parler des potentialités de la réparation oblige donc à ne pas tout voir sous le prisme du déchet, de sa collecte et de sa gestion, mais de considérer l'objet dans sa fonctionnalité et ses appropriations (Chapman, 2010), de sa maintenance et de sa remise en état. Certes, la manière dont sont gérés les déchets et les opportunités qui existent de faire dévier la trajectoire des objets réparables de l'incinération (ou de l'enfouissement) est primordiale pour favoriser ou non les actes possibles de réparation. Mais dans tous les cas, encourager l'acte de réparation demande de reconsidérer l'objet et son devenir en dehors des cadres traditionnels de tri et de filières de valorisation, en appréhendant clairement les différentes trajectoires ci-dessus énoncées (Appadurai, 2013). Cela exige *a fortiori* aussi d'aller à l'encontre des principes de la société consumériste, où acheter, consommer, jeter ne posent pas de question. Plus encore la réparation remet l'objet, potentiel déchet en devenir, au centre de l'attention, tandis que tout le processus de gestion des déchets ces dernières décennies a été extériorisé (Hurand, 2014), mis hors de la vue et de l'attention des citoyens (Monsaingeon, 2017). Si aujourd'hui les logiques de prévention et de tri poussent à distinguer les déchets en fonction de leur nature, s'intéresser et diffuser la réparation implique de dépasser cette segmentation et de travailler sur l'appropriation et la réappropriation de l'objet tout au long de son cycle de vie et à en discerner la valeur au-delà de tout échange marchand (Bonnot, 2015). C'est pourquoi les collectivités locales peuvent se sentir démunies pour prendre en charge ces objets, elles qui travaillent d'abord sur le déchet et le développement économique territorial pour appréhender la question. C'est aussi la raison pour laquelle les compromis entre toutes les parties prenantes de la réparation sont difficiles à trouver dans un système encore incertain qui remet progressivement en cause les logiques de consommation effrénées.

Méthodologie et cadre théorique

Pour cet article nous mobiliserons la sociologie de l'action publique (Lascombes et Le Galès, 2012) qui permet de décrypter l'action menée par les autorités publiques locales sur la question du déchet et de la réparation/réutilisation en caractérisant les interrelations qui se tissent ou non avec les acteurs, les appropriations ou détournements de la règle auxquels ils procèdent, les alliances qui peuvent se nouer pour élaborer des solutions originales. Nous aurons également recours à la sociologie des régimes d'action et des épreuves initiée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991), considérant que les acteurs publics et ceux de l'économie sociale et solidaire nourrissent des manières différentes de penser leur environnement et donc d'agir.

Pour chaque cas d'étude, la socio-genèse des recycleries et de leurs relations avec les autres actions du territoire a été réalisée grâce à des entretiens auprès des acteurs qui sont impliqués ou concernés par les activités de réparation/réutilisation, ainsi que des entrepreneurs locaux (19 entretiens semi-directifs par terrain – voir les tableaux en annexe).

Chaque entretien a fait l'objet d'un rendez-vous qui la plupart du temps s'est effectué dans les locaux mêmes d'exercice de l'activité de la personne interrogée. Ce qui a permis dans

certain cas de coupler l'entretien avec une visite de site, de mieux s'approprier les lieux, les méthodes d'occupation de l'espace qui constitue un enjeu majeur pour le sujet étudié (espace de vente, espace de stockage, espace de livraison des ressources/déchets).

Les entretiens ont duré entre une heure et demie et deux heures sauf contraintes particulières de l'interlocuteur. La grille d'entretien comprenait les thématiques suivantes : la présentation de l'acteur et de sa structure, la définition du rôle de l'acteur dans le projet de recyclerie et ses relations avec les autres partenaires, l'inscription de la recyclerie/l'activité de réutilisation/réparation dans son environnement et plus particulièrement dans la politique de gestion des déchets locale, la reconnaissance à la fois par les acteurs publics, privés et par la population, les freins identifiés par les acteurs leur manière de les résoudre ainsi que leurs attentes actuelles. Ces thématiques ont été aménagées lors des entretiens avec les collectivités, puisque l'objectif visé était dans ce cas de comprendre comment s'inscrivait la logique de réparation/réutilisation dans leurs politiques publiques locales et plus spécifiquement dans leur gestion des déchets.

Cette méthodologie a permis de déterminer dans chaque cas les verrous organisationnels et institutionnels que peuvent rencontrer les porteurs de projet de recyclerie, de définir les ressources qu'ils mobilisent, leurs appréhensions des usagers et non usagers.

La pluralité des acteurs de la réparation sur les deux territoires observés

Le paysage de l'économie sociale et solidaire mobilisée autour du réemploi et de la réparation est hétérogène. Il se compose d'acteurs spécialisés dans certains produits (ou certains services) (réparation ponctuelle, prêt de matériel de réparation, ateliers de réparation...) et d'autres généralistes, dont les recycleries/ressourceries.

Les initiatives à l'œuvre sur le territoire Cœur de Savoie

Le réseau d'acteurs agissant sur la question de la réparation

A l'échelle de la communauté de communes de Cœur de Savoie, il n'y a pas de réseau formalisé d'acteurs sur la réparation/réutilisation, mais un ensemble d'initiatives en émergence, des acteurs engagés à titre individuel ou collectif dans des activités visant le détournement d'objets (*upcycling*), la récupération et la réparation. En premier lieu, Fibr'Ethik est une activité d'éco-maroquinerie, qui utilise des bâches non fibrées (rebuts de support de communication d'entreprises ou de collectivités publiques). L'activité est gérée par la régie de territoire. De son côté, un jeune ingénieur a récemment développé une activité professionnelle d'*upcycling* suite à une reconversion professionnelle dans la menuiserie. Il existe également un projet de café de réparation porté par un collectif initial de trois hommes, réparant ponctuellement chez eux. Ayant déjà eu pour certains une expérience ailleurs de *Fab lab*, ils se sont adossés à une association existante pour bénéficier des autorisations nécessaires. Dans le même temps, une antenne de l'association Roue Libre basée à Chambéry s'est installée à Montmélian, ville centre de la communauté de communes.

Souhaitant avant tout promouvoir la mobilité en vélo, auprès des habitants mais aussi auprès des collectivités pour faciliter la circulation en deux roues, les personnes initiatrices ont mis en place les « vélo-bricolades⁸ », afin d'attirer de nouveaux adhérents et mobiliser sur la question du vélo.

De son côté la communauté de communes facilite les démarches pour certaines initiatives (trouver des locaux pour Roue libre), mais elle n'a pas de stratégie inclusive sur la question du réemploi.

Socio-génèse du projet de recyclerie sur le territoire de Cœur de Savoie

Depuis plusieurs années un projet de recyclerie sur le territoire est en voie de structuration. Il a été initié au départ au sein de la régie de territoire parce ce type d'activité pouvait permettre le retour à l'emploi de personnes en situation de chômage. Finalement deux autres activités ont été retenues comme chantiers d'insertion : l'entretien des espaces verts et la petite maçonnerie d'une part et le projet Fibr'Ethik d'autre part.

Le projet est réapparu lors de la réflexion autour de l'appel à projet Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) en octobre 2016⁹. De fait les acteurs impliqués dans la réflexion initiale au sein de la régie étaient également impliqués dans des associations caritatives qui se sont mobilisées pour ces projets innovants d'insertion des chômeurs de longue durée. Le travail autour de l'appel à projet a fait l'objet de consultations auprès de différents acteurs du territoire dont la communauté de communes qui est devenue une partie prenante non négligeable, les industriels en charge du traitement et la valorisation des déchets. L'expérimentation devait concerner l'installation de recycleries dans les déchetteries sur le modèle de ce qui existait déjà à la Régie de quartier de Grenoble-Villeneuve, projet initié et développé par un membre du collectif.

Le projet TZCLD dessiné par les acteurs du territoire de Cœur de Savoie n'a cependant pas été retenu dans la première vague des projets acceptés au niveau national. Ce rejet n'a pas dissuadé les parties prenantes qui ont continué à y travailler. Un porteur de projet, chômeur de longue durée, a été identifié pour faire mûrir l'idée, préciser la forme juridique, réaliser une étude de marché, une étude des gisements et identifier des partenaires potentiels. L'objectif était de conserver la dynamique initiée sur le territoire et de pouvoir soumettre de nouveau une réponse à un potentiel deuxième appel à projet TZCLD en intégrant cette activité. La recyclerie devrait voir le jour en 2020 sous l'égide de la régie de territoire, après beaucoup de réflexion sur le portage et la gouvernance.

⁸ Ateliers mobiles de réparation des cycles (sur les lieux de passage comme les marchés).

⁹ Ce projet impliquait un travail commun entre différentes organisations et institutions : des associations caritatives ou citoyennes, les collectivités locales et des élus des communes et de la communauté de communes Cœur de Savoie, des représentants du conseil départemental ou de la région, des acteurs économiques, des réseaux d'influence et des syndicats, des agences de l'Etat.

Les initiatives sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays Basque

Reconnu territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », le syndicat de gestion des déchets Bil ta Garbi, qui s'occupe notamment du Pays Basque, met en place une politique très active de réduction des déchets. Promouvoir et structurer le réemploi fait partie de sa stratégie, d'autant que les initiatives citoyennes sont nombreuses sur le territoire.

La diversité des acteurs de la réutilisation/réparation/upcycling

Le territoire du Pays Basque accueille une grande diversité d'acteurs engagés dans les logiques de réutilisation, de réparation et de détournement des objets au travers de pratiques d'*upcycling* (ou surcyclage). Ces acteurs peuvent être spécialisés sur un produit particulier comme le vélo ou le mobilier, une pratique (la couture) ou bien être plus intégratifs sur le modèle des ressourceries/recycleries.

La spécialisation de certains acteurs s'effectue par le choix de certains produits ou par le savoir-faire qui permet de redonner une seconde vie aux déchets. Sans épuiser l'ensemble des actions qui existent sur le territoire, un certain nombre de structures ont été interrogées pour l'enquête. Txirind'Ola se présente comme un atelier participatif d'auto-réparation de vélo et de promotion de l'écomobilité. De création récente, le Hangar du Sport situé à Ustaritz se définit ainsi comme une recyclerie sportive dédiée à la réparation et réemploi d'équipements ou d'habillements sportifs. Assez excentrée, cette initiative est à la recherche de son modèle d'affaire, combinant vente de matériels récupérés, réparation et centre sportif. Aujourd'hui disparu, Orratzetik Hari était un collectif de couturières et créateurs situé à Cambo-les-Bains qui proposait des ateliers de couture auprès d'un large public, et vendait également les créations de ses membres (souvent à base de chutes de tissu). L'association intégrait aussi une partie réemploi dans son espace fripes où des vêtements de seconde main étaient vendus à prix modérés.

Les projets et les initiatives de recycleries sur le territoire

Les initiatives autour de la structuration de recycleries sont nombreuses et montrent une richesse de points de vue sur les objectifs poursuivis et le sens donné au projet. AIMA (*Allons Imaginer un Monde d'Amitiés*) est une association humanitaire et caritative créée en 2002, reconnue comme Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. Elle se concentre sur le mobilier d'entreprises qu'elle débarrasse et qu'elle remet en vente ou envoie à l'étranger pour des missions caritatives. Elle occupe deux espaces dénommés recycleries par les initiateurs (le Hangar de Came créé en 2014, le Hangar de Salies créé en 2016) mais ne développe pas ou très peu la réparation. Recycl'arte (Hendaye) est un projet de recyclerie, porté par une association. Ce projet a débuté par des ateliers de réparation et d'*upcycling*. Des partenariats avec des entreprises locales (Sokoa, Delta Voile...)¹⁰ et le centre de conception de la marque

¹⁰ Récupération de chutes de production.

Tribord de Décathlon ont été tissé afin notamment de récupérer leurs déchets de production mais aussi concevoir des produits spécifiques pour eux (cf. coussins de canapé pour le mobilier de Soko).

Plusieurs projets ont tenté de voir le jour sur la côte Basque. Ainsi le projet de recyclerie *Y'a Matière* sur l'ancienne agglomération Côte Basque - Adour située sur le littoral a finalement débouché sur la mise en place de zones de gratuité¹¹ et s'est progressivement éteint, de même que le projet EKIA à Larresorre. Ce dernier était né de la volonté d'étendre une activité de location de matériel pour des événements extérieurs (tables, nappes, chaises, vaisselle) à une activité de réparation/réutilisation de différents produits. Au moment de notre étude de terrain, un projet de recyclerie était de nouveau en émergence sur Bayonne dont les porteurs étaient issus d'une puissante association environnementale locale. Aujourd'hui cette ébullition s'est scindée en deux.

Les projets se distinguent par leur maturité différente et la motivation première qui anime les porteurs et leurs collectifs. Certains ont connu des échecs qui reflètent en partie la difficulté à accéder à certaines ressources et à stabiliser un modèle d'affaire pérenne.

L'acteur public : incitateur, accompagnateur mais non porteur

Le succès ou l'échec des initiatives ne dépend pas seulement de l'implication personnelle des porteurs et de leurs compétences initiales, de la manière dont ils ont pensé leur modèle d'affaires mais aussi d'un environnement dans lequel ils vont pouvoir puiser des ressources et qui va pouvoir les aider à structurer le projet. Cet environnement n'est pas figé, il évolue également. Les collectivités locales par exemple sont aujourd'hui plus réceptives aux projets promouvant la réparation qu'elles ne l'étaient auparavant parce que les recycleries sont désormais dans l'air du temps. Plus encore cet environnement se nourrit de la manière dont les acteurs institutionnels du traitement du déchet (syndicat de traitement, entreprises chargées de la valorisation et du recyclage, éco-organismes) perçoivent ces nouveaux entrants et les intègrent dans leur cercle. Leur mettent-ils à disposition des gisements de déchets (source de matières et de produits) ? Les considèrent-ils comme des acteurs à part entière ou bien comme des initiatives supplétives ?

L'action des collectivités locales pour favoriser les structures prônant la réparation

Les collectivités publiques peuvent intervenir à plusieurs titres pour favoriser l'émergence de réseaux de réparation et d'initiatives de recycleries, mais leur engagement est relativement faible pour les deux cas étudiés. La réparation est une partie intégrante de la stratégie de prévention des déchets, mais les collectivités considèrent que porter les projets ne relève pas de leurs missions. Elles préfèrent inciter des acteurs privés à agir.

¹¹ Espaces d'échange non marchands où les personnes peuvent déposer des objets en bon état et d'autres les récupérer gratuitement.

Ma vision en tant qu' élu, c'est : on accompagne, on aide, mais ce n'est pas nous qui portons les projets. Je crois qu'il faut arrêter avec cette vision d'assistanat, mais d'assistanat dans le mauvais sens du terme, c'est-à-dire : il y a un besoin ; bon allez, les élus vous faites. (Entretien avec un élu d'Hendaye)

Elles peuvent agir dans le cadre du soutien aux activités économiques (au niveau de la région ou des intercommunalités) ou de leur compétence solidarité (pour les emplois en insertion). Des accompagnateurs semi-publics des activités de l'économie sociale et solidaire (au travers par exemple un incubateur de l'économie sociale et solidaire) peuvent également agir pour faire monter en compétences les porteurs de projet et les aider à frapper aux bonnes portes. En ce sens, ils proposent une aide à l'ingénierie de projet pour que les porteurs intègrent l'ensemble des dimensions (financières, sociales, foncières), identifient les bons relais et interlocuteurs et puissent dimensionner leurs besoins au regard des réalités locales.

Les intercommunalités en charge du développement économique peuvent aussi aider à trouver des locaux ou en mettre à disposition au titre des initiatives en faveur de l'ESS. Au demeurant sur nos cas d'études, elles se sont montrées relativement frileuses sur cet aspect, du moins dans un premier temps, temps de l'acculturation réciproque. Là où les porteurs de projet mettent en avant le besoin conséquent d'espace et la nécessité d'une visibilité (pour éviter que la recyclerie soit peu accessible et peu appropriée), les collectivités locales répondent qu'elles n'ont pas de foncier disponible aussi conséquent pour ce secteur d'activité. Cela est en partie dû à une méconnaissance de ces activités et à des préjugés à l'égard de l'ESS, même si elle est de plus en plus perçue comme un levier de développement économique et de création d'emploi local. Le « professionnalisme » des porteurs de projet est souvent remis en cause.

On l'aide à trouver un local donc on a quand même un chargé d'économie qui lui fait visiter des locaux, etc. Mais, c'est vrai que derrière... On lui a dit : dès que ça sort, au niveau de la com, on fera des supports de com, on fera tout ça ; il n'y a pas de soucis là-dessus. Mais c'est vrai qu'en fait, aujourd'hui, il y a aussi un flottement par rapport à lui : on lui dit quelque chose, on lui dit de faire quelque chose et en fait, il part dans l'autre sens. Donc, c'est assez compliqué pour nous aussi de nous impliquer dans le projet. (Directrice du service des déchets dans une intercommunalité)

Les structures de l'ESS sont soupçonnées d'être dépendantes des subventions, d'avoir un modèle d'affaires non pérenne. A ce titre, elles doivent sans cesse se justifier et rentrer dans les cadres administratifs pré-établis.

Il peut de ce fait exister des incompréhensions tenaces. Les syndicats de gestion des déchets ménagers aimeraient une plus grande lisibilité et rationalisation des initiatives autour de la réparation et tentent parfois de structurer le réseau. Leur approche est cependant critiquée pour ne pas laisser à tous leurs chances au préalable. Les syndicats travaillent d'abord avec ceux qui leur apparaissent comme légitimes car présents dans le paysage depuis longtemps. Les nouveaux arrivants ont du mal à capter l'attention surtout quand leur projet déjoue les formes connues du tiers-lieux, lesquelles rassurent les pouvoirs publics locaux.

L'image que ça me donne c'est qu'ils ont la légitimité sur le territoire pour travailler cette question-là des déchets. Ils ne veulent pas s'emparer de projets de type ressourcerie/recyclerie – pour moi, ils n'ont pas tort, ce n'est pas leur fonction –, par contre, ils ne veulent pas non plus être forcément facilitateurs. Pour eux, c'est une question aussi, encore une fois de leur positionnement : est-ce que c'est à eux, pas à eux ? Est-ce qu'il faut qu'ils en soient ? (...) J'ai l'impression qu'ils ne savent pas se positionner. (Extrait d'un entretien avec une accompagnatrice de projet ESS).

Les collectivités publiques peuvent également intervenir au travers d'un rôle d'animateur, de mise en réseau, dans l'optique de fédérer les acteurs et faire correspondre les besoins. Ce positionnement suppose toutefois d'être en mesure d'identifier les initiatives promouvant la réparation et la réutilisation sur un territoire donné (Mariasine et Vialleix, 2019). Il requiert conséquemment d'agir pour structurer des réseaux locaux et pour aider à leur animation au travers d'événements particuliers : réunions entre acteurs, forums en direction des publics, etc.

Ainsi le syndicat de gestion des ordures ménagères dans le Pays Basque initie-t-il des réunions tous les trimestres avec les acteurs du réemploi. Mais lors des réunions il se positionne comme un acteur parmi les autres et se refuse à animer le réseau. Du côté de Cœur de Savoie cette initiative n'existe pas en tant que telle. La communauté de communes laisse libre cours aux initiatives citoyennes. Pour autant, structurer un service de la réparation qui réponde aux attentes variées des habitants et puisse mobiliser les différents profils de réparateurs semble exiger une réelle animation, publique ou non. Elle exige de penser la réparation comme un sujet d'intervention publique et de la consacrer comme politique publique territoriale, ce qui n'est pas le cas. Elle est traitée de manière morcelée.

L'accès aux ressources des innovateurs est à la fois limité par la non reconnaissance par les pouvoirs publics mais aussi par la capacité toute relative des acteurs de la réparation à « intéresser », étymologiquement « se placer entre », devenir un « point de passage obligé » (Callon 1986) notamment entre la filière de la gestion des déchets, les élus locaux et l'administration territoriale.

L'infrastructure : levier et frein à la promotion de la réparation et de la réutilisation

L'infrastructure ou la cristallisation des futurs envisageables

Les phénomènes de verrouillage (ou de *lock-in*) technologiques, économiques, organisationnels constituent des freins importants à l'émergence de nouveaux systèmes socio-techniques. L'existant et les choix du passé peuvent créer un manque de flexibilité et des phénomènes de *path dependence* ou dépendance du chemin à l'échelle des territoires (Gross et Hanna, 2019). C'est le cas dans la gestion de déchets notamment au travers de l'investissement dans des infrastructures qui non seulement pèsent ensuite sur les budgets (emprunt à rembourser, période d'amortissement) mais demandent à être rentables. En outre, l'infrastructure est le reflet d'une manière de penser, d'envisager un problème et de le

traiter, qui ne se modifie pas facilement (Gobert, 2018). En l'occurrence, certaines décisions lointaines ou plus récentes qui ont demandé de forts engagements financiers et organisationnels (mode de collecte et de traitement des déchets) peuvent rendre plus étroites les marges de manœuvre pour la promotion de la réutilisation/réparation.

Sur le terrain de Cœur de Savoie, une situation de verrouillage organisationnel et technologique se fait clairement jour. Le territoire de l'intercommunalité est en effet scindé en deux pour ce qui est du ramassage et du traitement des déchets : en régie sur une partie du territoire et gérée par un syndicat à vocation unique sur une autre. Sur celle-ci, le syndicat dispose d'un incinérateur, dont il concède la gestion et qui a été récemment mis aux normes. Or il faut l'alimenter en déchets pour atteindre la performance nécessaire. Ce qui demande de ne pas diminuer trop drastiquement les approvisionnements de déchets par des politiques de tri sélectif et réutilisation/réparation à la source.

Sur le terrain du Pays Basque, la mise en place de l'infrastructure de gestion de déchets Canopia (tri et traitement mécano-biologique afin de séparer les matières putrescibles) a agi comme le révélateur de visions différentes sur les déchets et a été une source de conflits. Pour le syndicat Bil ta garbi se posait d'une part l'obligation de respecter la législation et le schéma départemental qui prévoyait la mise en place d'une installation de traitement des déchets et la diminution du pourcentage de déchets partant en enfouissement (en Gironde et en Tarn-et-Garonne). A l'inverse, des acteurs associatifs y voyaient une vision technique *end of pipe*, là où ils préconisaient un tri à la source des déchets fermentescibles et un réseau de compostage local.

La gestion des déchetteries : un enjeu important pour favoriser la réutilisation/réparation

Pour ce qui est de la réparation/réutilisation, le travail sur les déchetteries constitue un dossier fondamental au même titre que les modalités de collecte (tri imposé, apport volontaire...) qui peuvent ou non rendre possible la conservation de l'intégrité de l'objet jeté. L'accès aux déchetteries répond à plusieurs contraintes. Les déchetteries ne peuvent souvent pas être étendues et rénovées pour des raisons de disponibilité foncières et de contraintes budgétaires. L'introduction de nouvelles bennes ou d'espaces de dépôt des déchets jugés réparables peut donc s'avérer compliquée voire impossible. La sécurisation de la déchetterie et singulièrement des espaces potentiels de stockage de matériels réutilisables et réparables pose question, car ils font souvent l'objet d'effractions. D'où le recours à des conventions entre les opérateurs de la réutilisation/réparation, la collectivité locale en charge de la gestion des déchets, voire dans certains cas, également le délégataire en charge des déchetteries, pour bien encadrer leur possibilité de venir sur site et de prélever des déchets. Toutefois les modalités trouvées ne satisfont pas toujours les acteurs de la réparation/réutilisation.

La déchetterie, c'est intéressant, mais pas sous cette forme-là. (...) C'est-à-dire que là, les gens ne posent que si on est là, donc nous, on n'est pas là beaucoup. Les déchetteries, on y va une demi-journée par semaine. Bien sûr, les gens viennent à ce moment-là si vraiment ils ont des choses à donner, mais c'est souvent le hasard.
(Représentante de la recyclerie R de Récup).

Les collectivités peuvent donc agir à plusieurs titres dans la promotion de la réparation. Mais il est notable qu'elles restent en retrait, prises dans un certain nombre de contraintes et peu convaincues par les modèles économiques qui leur sont proposés.

La réparation : une politique aux limites des cités

La réparation malgré l'intérêt qu'elle suscite au niveau législatif et citoyen reste ainsi peu ou mal appropriée par les collectivités locales, d'abord parce que les acteurs intervenant sur la question ne partagent pas les mêmes visions du monde, ensuite parce que réparer n'entre pas nécessairement dans une logique de gestion des déchets.

Il existe entre les différents acteurs des dissonances qui nous incitent à déchiffrer la manière dont chacun se représente le monde. Les collectivités territoriales qui mettent en œuvre des politiques publiques locales et qui peuvent jouer un rôle d'animation territoriale, notamment sur la politique de prévention des déchets, ont pour principe commun l'intérêt général. Elles s'appuient sur la norme et donc leur capacité à imposer des décisions, tout en œuvrant pour une redistribution équitable des droits. Pour autant dans la manière de gérer les déchets¹², elles travaillent en lien étroit avec le monde marchand et industriel (par le biais de délégation de services publics) et épousent en partie leur mode de fonctionnement et leur « état de grand » (Serra et Buclet, 2019 ; Boltanski et Thévenot, 2008), qui se base sur la volonté de maîtriser leur environnement, d'être fonctionnels, de formaliser les relations. Elles doivent gérer directement ou indirectement des infrastructures qu'il faut rentabiliser par l'atteinte de certains volumes (incinérateur, usines de tri) et ne veulent/peuvent pas toujours intégrer des initiatives alternatives, dont le potentiel de traitement des déchets est moindre. Elles se placent de fait dans la position de traiter la question de la réparation dans une optique quasi-systématique du déchet et parfois, dans un second temps, par la focale du développement économique, de l'insertion par l'activité économique. Cette posture renforce cette perméabilité entre les valeurs des mondes marchands-industriels et celles de la « cité civique » propres aux collectivités.

De leur côté, l'ensemble des initiatives sur la réparation/réutilisation et leurs gérant.e.s ne répondent pas tous à la même vision du monde. Tous s'identifient au monde du projet, qui promeut l'engagement, la polyvalence et cherchent par le biais de leur initiative à structurer des alternatives au monde marchand qui structure la société de consommation et de rebut. Toutefois certains adoptent des démarches radicales de rupture avec le système institutionnel (en refusant par exemple l'aide des pouvoirs publics). Ils affirment la volonté de ne rien avoir à demander aux pouvoirs publics, afin d'être indépendants et d'éviter toute récupération.

D'autres veulent plutôt s'inscrire dans un environnement légal, dans une dynamique collective et/ou n'hésitent pas à créer des coopérations avec le monde marchand. Ils vont

¹² Plus largement le management public tel qu'il a été peu à peu introduit dans les organisations publiques remet en cause les règles du « monde civique » en privilégiant parfois la performance à l'enjeu collectif et à la solidarité (Gervais, 2007; Peters, 2019).

chercher l'appui des institutions et particulièrement des collectivités locales et avoir une démarche plus institutionnelle, pour pérenniser leur modèle (Vialleix et Mariasine, 2019).

En s'inspirant des travaux menés par Boltanski et Thévenot (1998), il est ainsi possible de comprendre un certain nombre de disjonctions entre les acteurs et les raisons pour lesquelles les compromis ne peuvent pas être atteints dans la manière de se représenter et d'agir sur les questions de réparation et de réutilisation. Les acteurs (collectivités, porteurs de projets, entreprises industrielles de gestion des déchets...) s'identifient à des « mondes communs » différents. Ces mondes communs dont ils font implicitement partie possèdent chacun un principe supérieur commun qui leur permet de déterminer ce qui est juste et « bon » selon eux (cf. tableau 1.).

Tableau 1 : Grille d'analyse des acteurs des réseaux locaux de réparation

	Cité civique	Cité de projet	Cité inspirée	Cité marchande	Cité industrielle
Acteurs représentatifs	Collectivités locales	Initiatives de type de recyclerie/ressourceries	Répar'acteurs qui remettent en cause la société de consommation et refusent l'institutionnalisation	Les magasins de vente de produits neufs	Les entreprises de production de biens manufacturés
Principe supérieur commun	Collectif, volonté générale	L'activité, l'extension du réseau	L'inspiration, la création	La compétition	La performance, l'avenir
Formule d'investissement	La règle de droit, l'animation territoriale	L'action concrète, la relation aux autres	La réflexion et l'action vers un nouvel horizon	La vente des produits selon des segments de clientèle	La conception, la production

D'après Boltanski et Thévenot, 2008

Cette approche permet de comprendre que la pratique de la réutilisation et du réemploi se joue aux frontières des cités, dans la mesure où on se situe sur des innovations organisationnelles, parfois techniques et institutionnelles (structuration de recycleries, appel aux savoir-faire des habitants...). Des compromis sont possibles (accès aux déchetteries, organisation d'événements de mise en valeur des initiatives) mais n'induisent pas une remise en cause de la manière de penser l'objet en fin d'appropriation afin d'éviter qu'il ne devienne un déchet dont il faut se débarrasser ou pour lequel il faut trouver des filières de valorisation énergétiquement coûteuses. Cette impasse se nourrit de l'absence d'une réelle inscription à l'agenda des politiques locales de la réparation et des processus associés d'action (définition du champ d'intervention, du territoire d'action, des systèmes d'acteurs pouvant légitimement mettre en application les choix faits).

Conclusion

La réparation/réutilisation ne se matérialise pas (encore) comme une problématique d'intervention publique au sein de laquelle les collectivités locales définissent clairement leur champ d'intervention. En l'associant avant tout à une pratique alternative de gestion des déchets, les collectivités locales laissent ces pratiques hors de leur espace d'action. Elles peuvent ponctuellement aider sur la recherche de locaux mais privilégient avant tout les acteurs de l'économie traditionnelle. Le processus de dépendance du sentier de certains territoires contribue également à minimiser le déploiement de la réparation/réutilisation sur les territoires. En effet, les systèmes socio-techniques actuels de gestion des déchets laissent peu de place et de légitimité à des réseaux émergents prônant la réparation/réutilisation (Pacreau 2016).

La difficulté des innovateurs-réparateurs à mobiliser des ressources de différentes natures (juridiques, financières, économiques...) qui leur permettraient de s'institutionnaliser durablement (de perdurer et d'apparaître comme légitimes) est le résultat d'un processus inabouti de reconnaissance par les pouvoirs publics locaux. Cette reconnaissance inaboutie est imputable pour partie aux collectivités locales qui se refusent à être autre chose que des « facilitateurs ». Mais elle est également le résultat de la faible capacité des innovateurs à se structurer en un réseau d'acteurs capable de proposer une alternative au rebut, de se construire en un point de passage obligé entre le monde industriel et les pouvoirs publics. Ces réparateurs constituent en effet, en l'état actuel de leurs projets, une myriade d'innovateurs aux représentations du monde hétérogènes (plus ou moins militants d'une rupture avec les logiques marchandes dominantes) et pas encore en mesure de déployer un projet cohérent articulant des savoir-faire souvent pointus et des modèles économiques suffisamment robustes.

Aujourd'hui la réparation et le réemploi sont encore mal définis et empêchent globalement de penser des écosystèmes locaux d'acteurs qu'ils soient artisans, grandes entreprises ou opérateurs de l'économie sociale et solidaire. Une meilleure visibilité et légitimité de ces pratiques demandent à repenser les carrières des objets/déchets pour que chacun trouve sa place dans une économie circulaire, réduisant les prélèvements de ressources. L'article montre ainsi que la mise en place des réseaux territoriaux favorisant la réparation ne peut être une politique publique locale traditionnelle, dans la mesure où elle demande de structurer des acteurs aux intérêts très divers et qu'elle ne répond pas à un « portefeuille » spécifique d'actions publiques (déchet, développement économique ou solidarité/insertion socio-professionnelle, mobilité), ni à des instruments d'actions publics spécifiques. Faire sortir le traitement des « déchets » des sphères confinées (syndicats dédiés) et penser plus largement le destin des produits abîmés, en panne, en fin de vie ou dont la relation possesseur/objet s'achève paraissent des étapes importantes à franchir. Notre recherche invite ainsi à repenser les politiques locales environnementales et les modalités d'action publique et collective pour rendre opérationnels les objectifs de réemploi et de réduction à la source des déchets et pour assurer les possibilités d'une véritable transition afin que les

initiatives éparées en termes de réparation transforment le modèle dominant actuel de gestion des objets (Pesch et al., 2019).

Bibliographie

ADEME I., 2014, *Perceptions et pratiques des Français en matière de réemploi des produits*, pdf, 82 p. <https://www.ademe.fr/perceptions-pratiques-francais-matiere-reemploi-produits>

APPADURAI A., 2013, *The social life of things : commodities in cultural perspective*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 329 p.

BARTHE Y., 2006, *Le pouvoir d'indécision : La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, Etudes politiques, 239 p.

BOLTANSKI L., THÉVENOT L., 2008, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, NRF essais, 483 p.

BOND S., DESILVEY C., RYAN J. R., 2013, *Visible mending : everyday repairs in the South West*, Axminster, Uniformbooks, 157 p.

BONNOT T., 2015, La biographie d'objets : Une proposition de synthèse, *Culture & Musées. Muséologie et recherches sur la culture*, 1 juin, n° 25, p. 165-183.

BRIDGENS B., POWELL M., FARMER G., WALSH C., REED E., ROYAPOOR M., GOSLING P., HALL J., HEIDRICH O., 2018, Creative upcycling : Reconnecting people, materials and place through making, *Journal of Cleaner Production*, juillet, vol. 189, p. 145-154. < <http://dx.doi.org/10.1016/j.jclepro.2018.03.317> >

BURRET A., 2017, *Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service*, Thèse de doctorat, Lyon, < <http://www.theses.fr/2017LYSE2001> > (consultation le 3 août 2020)

CALLON M., 1986, Eléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc, *L'Année sociologique*, vol. 36, p. 169-208.

CHANTELAT P., VIGNAL B., 2002, L'intermédiation du marché de l'occasion Échange marchand, confiance et interactions sociales, *Sociologie du Travail*, juillet, vol. 44, n° 3, p. 315-336. < [http://dx.doi.org/10.1016/S0038-0296\(02\)01236-0](http://dx.doi.org/10.1016/S0038-0296(02)01236-0) >

CHAPMAN J., 2010, Subject/Object Relationships and Emotionally Durable Design, in *Longer lasting products : alternatives to the throwaway society*, Farnham, Surrey [England] : Burlington, VT, Tim Cooper, p. 459.

CROCKER R., CHIVERALLS K., 2018, *Subverting Consumerism : Reuse in an Accelerated World*, 1^{re} éd. Abingdon, Oxon, New York, NY, Routledge, < <http://dx.doi.org/10.4324/9781315641812> >

DEFALVARD H., DENIARD J., 2016, Les organisations de l'économie sociale et solidaire dans l'économie des déchets et du réemploi en Île-de-France : une approche institutionnaliste, *Mouvements*, vol. 87, n° 3, p. 69. < <http://dx.doi.org/10.3917/mouv.087.0069> >

DÉMÉNÉ C., MARCHAND A., 2015, L'obsolescence des produits électroniques : des responsabilités partagées, ateliers, *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, vol. 10, n° 1, p. 4-32. < <http://dx.doi.org/https://doi.org/10.7202/1032726ar> >

GERVAIS J., 2007, *La réforme des cadres de l'action publique ou la fabrique d'un « nouveau » corps des Ponts et Chaussées. Impératifs managériaux, logiques administratives et stratégies corporatistes (fin du XXème siècle)*, Thèse, Université Lumière - Lyon II, < <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00375142> > (consultation le 3 mars 2020)

GHARFALKAR M., ALI Z., HILLIER G., 2016, Clarifying the disagreements on various reuse options : Repair, recondition, refurbish and remanufacture, *Waste Management & Research*, octobre, vol. 34, n° 10, p. 995-1005. < <http://dx.doi.org/10.1177/0734242X16628981> >

GOBERT J., 2018, La bioraffinerie : mythe structurant d'une infrastructure clé de la transition écologique, *Tracés*, 4 décembre, n° 35, p. 99-116. < <http://dx.doi.org/10.4000/traces.8259> >

GRAZIANO V., TROGAL K., 2017, The Politics of Collective Repair., *Cultural Studies*, vol. 31, n° 5, p. 634-658. < <http://dx.doi.org/10.1080/09502386.2017.1298638> >

GREGSON N., CREWE L., BROOKS K., 2002, Discourse, Displacement, and Retail Practice : Some Pointers from the Charity Retail Project, *Environment and Planning A : Economy and Space*, septembre, vol. 34, n° 9, p. 1661-1683. < <http://dx.doi.org/10.1068/a3415> >

GREGSON N., METCALFE A., CREWE L., 2009, Practices of Object Maintenance and Repair: How consumers attend to consumer objects within the home, *Journal of Consumer Culture*, juillet, vol. 9, n° 2, p. 248-272. < <http://dx.doi.org/10.1177/1469540509104376> >

GROSS R., HANNA R., 2019, Path dependency in provision of domestic heating, *Nature Energy*, mai, vol. 4, n° 5, p. 358-364. < <http://dx.doi.org/10.1038/s41560-019-0383-5> >

GUIOT D., ROUX D., 2010, A Second-hand Shoppers' Motivation Scale : Antecedents, Consequences, and Implications for Retailers, *Journal of Retailing*, décembre, vol. 86, n° 4, p. 355-371. < <http://dx.doi.org/10.1016/j.jretai.2010.08.002> >

GULLSTRAND E., LEHNER M., MONT O., 2016, Exploring consumer attitudes to alternative models of consumption : motivations and barriers, *Journal of Cleaner Production*, juin, vol. 123, p. 5-15. < <http://dx.doi.org/10.1016/j.jclepro.2015.10.107> >

HERBERT M., COLLIN-LACHAUD I., 2017, Pratiques collaboratives et habitus consumériste : une analyse des mécanismes transformatifs de la consommation collaborative, *Recherche et Applications en Marketing (French Edition)*, 1 janvier, vol. 32, n° 1, p. 42-62. < <http://dx.doi.org/10.1177/0767370116660056> >

HORNE S., MADDRELL A., 2002, *Charity shops : retailing consumption and society*, (Routledge studies in the management of voluntary and non-profit organizations). London, New York, Routledge, 152 p.

JACKSON S. J., 2014, Rethinking Repair, in GILLESPIE T., BOCZKOWSKI P.J., FOOT K.A. (éd.), *Media Technologies*, The MIT Press, p. 221-240. < <http://dx.doi.org/10.7551/mitpress/9780262525374.003.0011> > (consultation le 31 juillet 2019)

KNOEPFEL P., LARRUE C., VARONE F., SAVARD J.-F., 2015, *Analyse et pilotage des politiques publiques : France, Suisse, Canada, Québec*, Presses de l'Université du Québec, 425 p.

LAGROYE J., 1985, La légitimation, in *Traité de science politique*, Paris, p. 395-467.

LAPOLLA K., SANDERS E. B.-N., 2015, Using Cocreation to Engage Everyday Creativity in Reusing and Repairing Apparel, *Clothing and Textiles Research Journal*, juillet, vol. 33, n° 3, p. 183-198. < <http://dx.doi.org/10.1177/0887302X15572877> >

LASCOUMES P., LE GALÈS P., 2012, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Colin, 2^e éd., 126 p.

LUTTROP C., LAGERSTEDT J., 2006, EcoDesign and The Ten Golden Rules : generic advice for merging environmental aspects into product development, *Journal of Cleaner Production*, 1 janvier, vol. 14, n° 15, p. 1396-1408. < <http://dx.doi.org/10.1016/j.jclepro.2005.11.022> >

MARIASINE L., VIALLEIX M., 2019, *Vers une approche métabolique des espaces urbains*, *Note rapide Environnement*, Institut Paris Région, novembre, n° 823, p. 4.

MARTÍNEZ F., 2017, Waste is not the end. For an anthropology of care, maintenance and repair, *Social Anthropology*, août, vol. 25, n° 3, p. 346-350. < <http://dx.doi.org/10.1111/1469-8676.12436> >

MITCHELL S., 2018, Narratives of Resistance and Repair in Consumer Society, *Third Text*, 2 janvier, vol. 32, n° 1, p. 55-67. < <http://dx.doi.org/10.1080/09528822.2018.1459110> >

MONSAINGEON B., 2017, Homo detritus : *critique de la société du déchet, (Anthropocène)*. Paris, Éditions du Seuil, 279 p.

OLDENBURG R., 1999, *The great good place : cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, New York, [Berkeley, Calif.], Marlowe ; Distributed by Publishers Group West, 336 p.

PACREAU F., 2016, La récupération dans les déchèteries : formes, motivations et devenir, *Mouvements*, vol. 87, n° 3, p. 96. < <http://dx.doi.org/10.3917/mouv.087.0096> >

PESCH U., SPEKKINK W., QUIST J., 2019, Local sustainability initiatives : innovation and civic engagement in societal experiments, *European Planning Studies*, 1 février, vol. 27, n° 2, p. 300-317. < <http://dx.doi.org/10.1080/09654313.2018.1464549> >

PETERS B. G., 2019, *Nouveau management public*, Paris, Presses de Sciences Po, < <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques--9782724625110-page-411.htm> > (consultation le 3 mars 2020)

SERRA B., BUCLET N., 2019, *L'économie de fonctionnalité comme modèle d'échange innovant : le concept originel à l'épreuve des systèmes de légitimité, Technologie et innovation*, vol. 5, n° 1, < <http://dx.doi.org/10.21494/ISTE.OP.2020.0442> > (consultation le 24 février 2020)

SUCHMAN M. C., 1995, Managing Legitimacy : Strategic and Institutional Approaches, *AMR*, 1 juillet, vol. 20, n° 3, p. 571-610. < <http://dx.doi.org/10.5465/amr.1995.9508080331> >

WENGER E., 1999, *Communities of Practice : Learning, Meaning, and Identity*, Cambridge University Press, 340 p.

WHITELEY N., 1987, Toward a Throw-Away Culture. Consumerism, « Style Obsolescence » and Cultural Theory in the 1950s and 1960s, *Oxford Art Journal*, vol. 10, n° 2, p. 3-27.

Figure 1 : Liste des entretiens effectués en Savoie

	Fonction de l'interlocuteur	Institutions/entreprise
Entreprises	Concepteur Menuisier (récemment installé)	API-R BOIS
Structures œuvrant dans la valorisation des déchets	Co-directeur	Emmaüs
	Directrice de site	Nantet – recyclage déchets
	Conceptrice et directrice de site	Recyclerie R de Récup
	Directeur	Chantiers valoristes
	Directrice	Sibresca
	Directeur	Tri'alp
Institutions publiques Représentants des collectivités Elus	Elu et porteur de projet Zéro chômeurs de longue durée, ancien porteur de projet de recyclerie (Grenoble)	Mairie de Fréterive
	Cheffe de service déchet cœur de savoie	CC Cœur de Savoie
	Chargée de mission économie circulaire en charge du projet TZDZG	Agence régionale – Pays de Savoie
	Chargé de mission accompagnement économique entreprise région	Agence régionale – Pays de Savoie
Initiatives autour de la réparation/réutilisation	Porteur projet recyclerie la salamandre	Chômeur de longue durée
	Responsable atelier vélo	Roue Libre
	Responsable atelier textile	Fibr'Ethik
	Responsable repair café	Bien vivre en Val Gelon
Associations du territoire	Directrice	Association Cantonale d'Animation de la Combe de Savoie
	Membres de l'association	Régie de territoire
Développeurs d'outils numériques (non intégrés dans l'analyse)	Consultant recyclerie (formation et outil logiciel)	CAP3C
	Fondateur plateforme vente produit en réemploi	VERTUOSE

Figure 2 : Liste des entretiens effectués au Pays Basque

	Fonction assurée par la personne interrogée	Structure
Institutions publiques	Directeur	Delta Voile
Représentants des collectivités	Cheffe de projet environnement - responsable DD marque Tribord	Décathlon
Elus	Encadrant technique	Twirind'ola
	Chargées de mission	Bil ta Garbi – Syndicat de gestion des déchets
	Directeur + chargée de mission	Conseil de développement
	Maire Adjoint à la mairie de Hendaye. Conseiller communautaire	Mairie de Hendaye
	Chargées de mission DD et ESS	CA Pays Basque
	Chargée de mission	PTCE
	Directrice chargée des déchets	CA Pays Basque
Associations du territoire	Association de défense de l'environnement	BIZI
Initiatives autour de la réparation/réutilisation	Porteuses de projet d'une recyclerie – Ekia	Projet de recyclerie
	Directrice	API'UP
	Présidente + couturière	Association de couturières. Orratzetik Hari
	Porteur de projet	Y'a Matière – Projet de recyclerie qui n'a pas vu formellement le jour
	Directeur	AIMA
	Porteuse de projet d'une recyclerie	Recycl'arte
	Directeur	Emmaüs Tarnos
	Porteur de projet d'une potentielle recyclerie	BIZI
	Directeur	Le Hangar du Sport